



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AC-07(02)

Purge ou nettoyage d'appareils mobiles

Juill. 2026



Gestion des droits d'accès aux systèmes et données

Access Control

AC-07(02) – Purge ou nettoyage d'appareils mobiles (Pa--)

Énoncés :

Le système purge ou nettoie l'information des [\[Affectation : appareils mobiles définis par l'organisation\]](#) en fonction des [\[Affectation : techniques ou exigences en matière de purge ou de nettoyage définies par l'organisation\]](#) après [\[Affectation : nombre défini par l'organisation\]](#) tentatives infructueuses d'ouverture de session consécutives sur les appareils.

Responsable : Aucun

Discussion :

Un appareil mobile est un dispositif informatique de petite taille qui peut être transporté par une personne. Il est conçu pour fonctionner sans connexion physique et il dispose d'un stockage de données local, fixe ou amovible. Il comprend également une source d'alimentation autonome. La purge ou le nettoyage de l'appareil s'applique uniquement aux appareils mobiles pour lesquels un nombre défini par l'organisation de tentatives d'ouverture de session infructueuse a été établi. L'ouverture de session concerne l'appareil mobile lui-même et non les comptes qui y ont été établis, le cas échéant. Les ouvertures de session réussies dans les comptes des appareils mobiles remettent à zéro le compteur de tentatives d'ouvertures de session infructueuses. Il se peut que la purge ou le nettoyage ne soit pas nécessaire si l'information sur le dispositif est protégée à l'aide de mécanismes de chiffrement suffisamment robustes.